

**ABONNEMENT.**  
**SOMMAIRE :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires ;  
 A PARIS,  
 Chez DONGREL et BULLIER,  
 Place de la Bourse, 33 ;  
 A EWIG, rue Favart, 14 ;  
 BLAYETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.  
 Réclames . . . . . 30  
 Faits divers . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 Chez M. HAVAS-LAFFITE & Co,  
 Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

22 Février 1881.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Interpellation sur les 30,000 fusils.

Séance d'hier lundi. — M. Devès demande à poser une question au ministère. Un oui ou un non.

Voici le texte de cette interpellation :

« Je demande à interpellier M. le ministre de la guerre et M. le ministre des affaires étrangères sur les points suivants :

1° Est-il vrai, ainsi que l'indiquent deux dépêches publiées au *Livre bleu* anglais, en date des 7 et 19 août 1880, que le ministre de la guerre français ait promis au gouvernement grec la fourniture de 30,000 fusils ?

2° Si cette promesse a été faite, a-t-elle donné lieu à un échange de notes diplomatiques, et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi les documents officiels distribués aux Chambres n'en portent-ils aucune trace ?

3° En exécution de cette promesse, des livraisons d'armes et de munitions sorties des arsenaux français n'ont-elles pas eu lieu et ne continuent-elles pas, en ce moment, par des personnes interposées ? »

M. Ferry, très-embarrassé, répond :

« Ni le ministre ni le gouvernement n'ont promis de fusils. Le gouvernement grec les a sollicités en même temps qu'il demandait l'envoi de dix officiers généraux pour la réorganisation de l'armée grecque. »

Le ministre lit le texte d'une dépêche de la légation grecque demandant l'envoi d'une mission militaire et la cession d'une petite quantité de matériel de guerre dont l'importance est précisée.

Le ministre dit que le gouvernement français a toujours fait à des demandes de ce

genre un accueil favorable. (Mouvement et protestations.)

Il s'agissait de fournitures peu considérables : 25,000 fusils, tout au plus. (Rires et protestations.)

Le ministre de la guerre répondit qu'il y consentait s'il en obtenait l'autorisation du président et du conseil.

Le 27 juillet, une lettre confidentielle de M. de Freycinet au général Farre informait celui-ci que le gouvernement refusait l'autorisation.

M. de Cassagnac réclame la lecture de la lettre du ministre de la guerre. (Bruit.)

M. le président du conseil lit la lettre, qui contient une liste d'armes beaucoup plus considérable que ne l'avait avoué l'orateur.

Le ministre répète que le conseil des ministres a refusé l'autorisation sollicitée.

Pour la seconde question, le ministre déclare qu'il n'y a eu aucun échange de documents diplomatiques.

Pour la troisième question, le ministre dit que s'il y avait eu des personnes interposées, il y aurait là matière à mise en accusation. La Chambre aura confiance dans le ministre, du moins la gauche, car de la droite le ministre n'attend ni bonne foi ni justice. (Violent tumulte. A l'ordre !)

M. de Cassagnac. — Vous êtes un insolent !

M. le ministre retire sa phrase.

M. de Cassagnac est rappelé à l'ordre.

M. de Cassagnac à M. Gambetta : Vous êtes de connivence avec M. Ferry !

M. Ferry dit que tous les envois d'armes ont été interdits.

M. Pascal Duprat : Le ministre n'a pas fait de réponse concluante. Voici les dépêches anglaises qui affirment l'envoi des 30,000 fusils (bruit) et l'envoi de la mission Thomassin.

M. P. Duprat dit qu'il y a un gouvernement occulte qui agit sans mandat.

M. Gambetta. — Je me donne la parole pour vous répondre. (Applaudissements et bruit.)

M. Floquet remplace M. Gambetta au fauteuil.

M. Gambetta. — Voilà bien longtemps qu'on accumule sur le rôle de l'homme qui est devant vous les récits les plus erronés. Je n'ai jamais voulu y répondre. Je le considérais comme inutile quand il s'agissait de l'intérieur ; mais ici, il s'agit de la France, je ne puis rester silencieux. (Bruyants applaudissements.)

J'affirme que jamais, à aucun moment, à aucune heure, je ne suis intervenu pour exercer une pression sur les décisions du gouvernement. Je défie qui que ce soit de venir dire que j'ai fait acte de gouvernement. (Applaudissements.)

Je suis ici pour revendiquer ma responsabilité. Je laisse intacte celle des autres. C'est le gouvernement qui a conduit toute cette affaire de Grèce. J'approuve, les yeux fermés, la politique du gouvernement.

Je sais bien qu'on cherche à interpréter mes phrases ou celles des gens qui me touchent de près ou de loin. C'est une manœuvre électorale que je dénonce au pays. (Bruyants applaudissements.)

Pour le discours de Cherbourg, on ne lui a trouvé un caractère belliqueux qu'après les commentaires qu'il a fait naître. J'ai dit seulement qu'un pays comme le nôtre ne devait jamais désespérer.

Mon rôle s'est borné là. C'est justement à ce moment-là qu'on m'a attribué la mission du général Thomassin, que je n'ai apprise que par le général lui-même.

J'ai le droit d'avoir mon opinion sur le rôle extérieur de la France. Est-ce que j'ai cherché à lancer l'opinion dans une voie quelconque ? Si je suis un gouvernement occulte, je suis un gouvernement bien faînéant.

Cette réserve, je la garderai jusqu'au jour où mon pays exigera que je joue un autre rôle. La vérité, c'est qu'on n'a plus d'autre terrain d'attaque que de prétendre que je veux jeter la France dans des aventures. Je sais bien que ces attaques seront vaines. Rira bien qui rira le dernier. (Applaudissements frénétiques.)

Samedi dernier, on publiait un brochure contenant des articles contre moi, sous le

titre de : *M. Gambetta c'est la guerre !* Il paraît que c'est un moyen infailible. Mais la nation saura distinguer entre ceux qui veulent la tromper et ceux qui l'aiment jusqu'à la mort ! (Ovation faite à l'orateur.)

M. Devès reprend la parole et insiste pour que la Chambre veuille bien retenir qu'à un moment donné on s'est exposé à laisser des armes aller en Grèce ; mais l'orateur se déclare satisfait.

L'ordre du jour pur et simple est adopté. Les députés n'étant plus en nombre, la séance est levée.

4 heures 1/2.

Une nouvelle grave est arrivée à la Chambre, trop tard pour qu'un orateur de la droite pût la porter à la tribune au cours de la discussion de l'interpellation Devès.

Quatre-vingts wagons chargés de cartouches ont été expédiés, il y a trois jours, de la gare de Vincennes à destination du Havre où un navire devait venir les prendre.

Le navire n'ayant point paru, le conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest, inquiété par la présence de ces matières explosibles sur les rails, s'est réuni et a invité le ministre de la guerre à les faire disparaître au plus vite.

Le ministre a satisfait à cette invitation. On soupçonne que ces convois de munitions étaient destinés à la Grèce.

SÉNAT. — Les membres de la droite parlent de l'éventualité de la constitution du Sénat en cour de justice pour établir la responsabilité du ministre de la guerre.

## Chronique générale.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 20 FÉVRIER.

Orne (1<sup>re</sup> circonscription de Mortagne). — Inscrits, 45,820 ; votants, 11,930.

M. Bansart des Bois, républicain, 4,885 voix ; M. Dugué de la Fauconnerie, républi-

26 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

— Madame, dit Xavier, voici M. Le Mahouët qui déclare avoir déjà beaucoup à vous remercier.

— Est-il vrai, Monsieur ? dit en souriant la marquise, tandis qu'Étienne s'inclinait profondément.

— Sans doute, Madame. Je suis vivement reconnaissant de la faveur que vous voulez bien m'accorder en me permettant de venir vous offrir mes hommages.

— Puisse à Dieu que j'en puisse ajouter beaucoup d'autres à celle-là, dit M<sup>me</sup> de Valbret. Vous ne sauriez douter, Monsieur, du zèle avec lequel je suis prête à seconder un ami de Xavier de Bois-Rouges.

Ce fut au jeune vicomte de s'incliner.

— Voulez-vous bien me suivre ? reprit la marquise. Vous le savez, Xavier, c'est au fond de mon ermitage que je vous ai donné rendez-vous.

Ils entrèrent dans le petit salon. Une seule lampe, voilée de gaze, y jetait des rayons discrets. A tra-

vers la portière d'Aubusson que la main de la marquise avait fait retomber, le bruit de la réunion voisine se changeait en un murmure sourd comme celui d'une houle apaisée. En quittant les feux étincelants et les conversations animées du salon de réceptions, on éprouvait une impression soudaine de calme et de fraîcheur dans cet appartement vide, devant cette lumière adoucie comme celle du crépuscule, près de cette vague rumeur qui se faisait encore assez entendre pour qu'on pût apprécier le demi-silence retrouvé si promptement.

M<sup>me</sup> de Valbret prit place dans le fauteuil qu'elle occupait d'habitude et invita les deux jeunes gens à s'asseoir.

— Vous avez prévenu M. Le Mahouët que je désirais recevoir de lui une foule de renseignements, n'est-il pas vrai, Xavier ? dit-elle.

— Oui, Madame, et il est tout prêt à répondre scrupuleusement.

— Eh bien ! voilà que ce n'est pas à lui, c'est à vous que je vais tout d'abord demander un éclaircissement.

— A moi ! Qu'est-ce donc, Madame ?

— Lorsque je suis entrée dans le salon, vous causiez avec un jeune homme que j'ai reçu ce soir pour la première fois. J'ai cru voir qu'il vous parlait assez familièrement. Venez-vous seulement de le rencontrer chez moi, ou, d'avance, étiez-vous lié avec lui ?

— Lié, Madame, lié depuis que je suis au monde, et si bien lié que ni lui ni moi ne pourrions briser ce qui nous unit. Ce jeune homme n'est rien moins que mon cousin-germain.

— Votre cousin ! Comment, ce Monsieur de Montpollin ?

— Pardon, dit Xavier en souriant légèrement, il se nomme aussi Gauthier comme ma mère.

— Ah ! c'est différent, dit M<sup>me</sup> de Valbret. Alors je comprends. Vous êtes donc cousins. Êtes-vous très-intimes ?

— Oui, Madame.

— Allant peut-être ensemble jusqu'aux confidences ?

— Quelquefois.

Elle réfléchit un court instant, puis reprit :

— Xavier, savez-vous ce que ce jeune homme est venu faire ici ?

— Oui, Madame, je le sais.

— Bien.

— Je ne pensais pas...

— Bien, vous dis-je, votre réponse me suffit. Maintenant, je vous retire la parole. Écoutez-moi. Il faut que je commence par un pénible avertissement. Ce soir même, pendant que nous achevions de nous réunir, le ministre m'a fait demander. Vous savez que, dans la journée, je lui avais écrit pour lui transmettre les désirs de M. Le Mahouët. Il ne voulait pas se borner à me répondre, il m'envoyait

son secrétaire pour que je fusse bien persuadée de sa bonne volonté pour moi. Mais enfin, si gracieux que fût la forme, le fond de la nouvelle restait le même. Il m'a fallu savoir, il me faut maintenant vous apprendre, Monsieur, dit-elle en se tournant vers Étienne, que la place qui était vacante au ministère est donnée.

— Ah ! mon pauvre ami ! s'écria Xavier.

Une contraction avait passé sur le visage d'Étienne ; mais, dominant énergiquement son impression :

— Je ne puis m'empêcher de le regretter, Madame, dit-il. Témérairement, je le vois, je m'étais laissé aller à quelques espérances. Il me faut y renoncer. Mais, dans cette déception, n'en doutez pas, je serai grandement soutenu par le souvenir des bontés que cette circonstance m'a permis de recevoir de vous...

— Et qu'ai-je fait, sinon de formuler un désir ? J'avais espéré, moi aussi ; d'avance je m'étais réjouie d'un succès. Je ne puis me décider à demeurer devant un résultat si complètement nul. Voulez-vous, Monsieur, que nous examinions ensemble si quelque autre position digne de vous ?

— Je n'en connais pas, Madame.

— Mais, moi, je serais peut-être plus heureuse.

— Oh ! que vous êtes bonne ! combien je vous remercie, s'écria Xavier. Cette simple parole me fait remonter du fond de ma désolation.

cain de fraîche date, 3,693; M. le vicomte Levis-Mirepoix, conservateur, 3,352. — Il y a ballottage.

Aux élections générales, M. Dugué de la Fauconnerie avait été élu par 7,558 suffrages contre 6,182 donnés à M. Albert Le Guay, candidat républicain, et aujourd'hui sous-gouverneur du Crédit foncier. Dans le scrutin de dimanche, le bonapartiste converti à la République a donc perdu 3,860 voix.

Lozère (circonscription de Marvejols). — M. Pelisse, républicain, a été élu en concurrence avec M. Brun.

Dimanche, le correspondant de la *Nouvelle Presse* de Vienne a demandé une entrevue à M. Gambetta qui la lui a accordée immédiatement.

Dans la conversation, le correspondant du journal autrichien a posé au président de la Chambre trois importantes questions.

A la première, portant sur le rôle plus ou moins direct joué par M. Gambetta dans la question grecque, M. Gambetta a répondu nettement qu'il ne s'occupait pas des affaires étrangères.

Interrogé ensuite sur ce qu'il pensait du cabinet Ferry, le président de la Chambre a déclaré qu'à son avis, la République n'avait jamais eu depuis sa fondation définitive un ministère répondant mieux à l'esprit de la majorité et aux aspirations du pays.

Enfin, comme le journaliste autrichien faisait allusion aux articles agressifs publiés récemment par M. Reinach dans la *Nouvelle Revue* contre M. Barthélemy Saint-Hilaire, articles dont l'opinion publique a attribué la paternité à M. Gambetta, ce dernier s'est très-vivement défendu d'être l'inspirateur de M. Reinach; il a même ajouté que si l'auteur desdits articles lui avait demandé conseil, il l'eût certainement dissuadé de les livrer à la publicité, attendu qu'il en désapprouvait complètement l'esprit.

Différents étrangers arrivés récemment à Paris, et qui paraissent suspects au gouvernement, sont surveillés par la police de sûreté avec les soins les plus minutieux.

L'un d'eux qui serait, paraît-il, l'un des agents les plus actifs de l'Internationale, et qui arrive en ligne droite de Berlin, est l'objet d'une attention toute particulière.

Le *Figaro* annonce que M. Rousset prépare une nouvelle consultation sur l'exercice pour tous les citoyens, et notamment pour les religieux expulsés, des droits individuels que leur confère la loi et sur les conséquences que peut avoir la violation de ces droits.

D'après une lettre du Caire, le khédivé vient de concéder au R. P. Bechx, supérieur général de la Compagnie de Jésus, un immense domaine aux environs d'Alexandrie. Déjà on y commence la construction d'un couvent monumental qui servira de refuge aux membres expulsés de la Compagnie de Jésus. Les autres ecclésiastiques de cet ordre, qui continuent à enseigner dans les écoles libres, mais qui pourraient d'un

moment à l'autre être expulsés, seront également reçus dans le couvent en voie de construction aux environs d'Alexandrie.

C'est une leçon que nous donne ainsi un Musulman.

Les ministres qui craignent que la République ne soit pas assez visible aux yeux de leurs fonctionnaires, viennent de décider, d'un commun accord, qu'un buste de la Marianne sera désormais placé aux frais de l'Etat dans le cabinet des directeurs, chefs de service et chefs de bureaux de chaque ministère.

Il est à peu près certain aujourd'hui, dit le *Gaulois*, que l'accès des chaires chrétiennes sera interdit, durant le prochain carême, aux membres des congrégations frappées par les décrets du 29 mars.

M. Flourens vient, dit-on, d'envoyer aux préfets des départements une circulaire qui les invite à faire parvenir au plus tôt à la direction des cultes les noms des prédicateurs du carême qui appartiennent à la compagnie de Jésus, à l'ordre des Capucins, des Dominicains et des Franciscains.

Le gouvernement ne veut pas tolérer l'habit religieux dans les églises, et de plus si un ancien religieux est requis par un curé pour une station quelconque, il devra substituer au titre de Révérend Père celui d'abbé.

La question des décrets, comme on le voit, n'est pas encore complètement vidée.

Dimanche dernier, à Rome, le Sacré-Colège a présenté au Pape ses félicitations pour l'anniversaire de son élection. Trente-quatre cardinaux étaient présents, ainsi qu'une vingtaine d'évêques, dont ceux de Perga, de Troyes, d'Agén et de Perpignan.

Le cardinal di Pietro a lu une Adresse à Sa Sainteté.

Le Pape a remercié les cardinaux de leurs vœux et de leurs félicitations. Il a loué leur zèle et leur dévouement infatigables, en déplorant les tristes conditions de l'Eglise, presque partout persécutée. Mais si un pareil spectacle l'afflige, son courage et son espérance ne sont pas affaiblis; il consacra toutes ses forces à la défense des intérêts, de l'honneur et des droits de l'Eglise.

Mais ces efforts sont inutiles sans le secours divin: il a donc résolu d'ouvrir cette année un Jubilé extraordinaire, afin d'obtenir la clémence du Ciel par la multiplication des prières et des œuvres de pénitence.

Ce Jubilé marque les conditions graves où se trouve l'Eglise, mais il est une source de courage et d'espérance.

Le Pape espère que cette heureuse nouvelle sera agréable au monde catholique tout entier.

La cour d'assises de la Gironde juge en ce moment une affaire de mœurs tellement scandaleuse que le compte rendu même le plus sommaire ne nous paraît pas possible.

Il est regrettable que certains journaux n'aient pas cru devoir respecter le huis-clos ordonné dans ce drame, dont les ignobles détails soulèvent le dégoût et l'indignation.

peu sévère, je l'avoue.

— Je ne comprends pas, dit Xavier.

— Tant mieux. Vous ne devez pas comprendre maintenant, vous comprendrez plus tard. En attendant, retournez au salon. Dès que je le pourrai, je vous ferai demander.

Xavier se dirigea vers la porte qui donnait dans le vestibule.

— Au moins, dit-il, suis-je libre de choisir le chemin de mon exil. Je préfère n'avoir pas à traverser tout le salon pour venir à l'entrée attendre le mot qui me rappellera près de vous.

— Comme vous voudrez, dit M<sup>me</sup> de Valbret; ceci n'a pas le moindre inconvénient.

Xavier disparut donc, suivi du regard par Étienne, qui ne comprenait pas plus que son ami, n'osait pas réclamer et se sentait de plus en plus attristé.

Le jeune vicomte connaissait trop bien M<sup>me</sup> de Valbret pour ne pas fonder une véritable assurance sur l'ouverture qu'elle venait de faire à M. Le Mahouët. La marquise n'était point femme à parler à la légère et à placer maladroitement une déception nouvelle dans un essai de consolation. Elle avait en vue quelque chose; Étienne ne la quitterait pas sans mêler un espoir à ses regrets. Mais Étienne était si mauvais juge lorsqu'il s'agissait de décider pour lui-même! Il doutait parfois de son talent quand il voyait passer près de lui la

Si nous ne devons pas, par respect pour nos lecteurs, donner des extraits de cette abominable affaire, nous ne pouvons nous empêcher de signaler que la principale accusée, un monstre de dépravation, s'appelle *Marianne*...

Un télégramme, reçu par le *Gaulois*, révèle aussi cette autre particularité:

On raconte que le ministère public vient de récuser, parmi les jurés, un nommé Duhamel, — comme s'il se défiait de son indulgence! (Longue hilarité.)

Duhamel! Mariannel oh! ces Républiques! ces Républiques! Quelle coïncidence!

### Le vin et ses fraudes.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le discours que M. Gambetta prononçait il y a quelque temps devant une réunion de marchands de vin, nous engage à dire quelques mots des pratiques auxquelles se livrent certains de ces industriels pour tromper leur clientèle, et dont la répression leur semble, sinon absolument injuste, du moins infiniment trop sévère.

« Beaucoup de personnes s'imaginent que tout vin qui se boit à Paris est falsifié, en sorte que ceux qui nous vendent cette boisson seraient, sans exception, de misérables fraudeurs. Rien n'est moins vrai. Ici, comme en tant d'autres choses, il faut faire une distinction, et les négociants honnêtes ne doivent pas être confondus avec les vulgaires mastroquets.

« Quand on veut boire un vin de bonne qualité et le payer ce qu'il vaut, suivant l'âge et le cru, il est toujours possible, en s'adressant à une maison honorablement connue, de se le procurer naturel et pur de tout mélange. La question change lorsqu'on ne peut faire qu'une petite dépense, ce qui est le cas de la masse des consommateurs. Il y a bien les vins légers, tels que ceux de l'Hérault, de l'Aube, de l'Auvergne, du Poitou, de la Touraine, etc., qui, dans les années ordinaires, pourraient être livrés à bas prix, tels qu'ils sont sortis de la cuve; mais chacun d'eux, pris isolément, ne possède pas les qualités qu'on est habitué à trouver dans le vin, en sorte que, si le marchand de vin voulait le vendre à l'état de nature, il ne trouverait pas d'acheteurs. Il existe heureusement un moyen fort simple de tirer parti de ces liquides, de les rendre potables tout en les maintenant accessibles aux petites bourses. C'est d'en former des mélanges où les défauts des uns sont corrigés par les qualités des autres, et qui, lorsqu'ils sont faits par des mains loyales, constituent des boissons saines, agréables et à bon marché. Les vins des hôpitaux ne sont pas autre chose, et il en est de même de la majeure partie de ceux que nous buvons habituellement.

« Les vins mélangés, les *vins de coupage*, comme on les appelle communément, sont donc indispensables, et leur préparation est parfaitement licite, pourvu toutefois qu'on n'y emploie que du vin et qu'on ne les vende que pour ce qu'ils sont. Si tous les marchands ne faisaient pas autre chose, per-

faveur publique entraînée vers d'autres par l'intrigue et récompensant bien souvent moins les études sérieuses que les plus mesquines habiletés. D'un autre côté, il s'exagérait sa force physique; le courage, chez lui, soutenait avec excès un tempérament assez délicat. (A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Dans un cercle du high-life:

— Quel est donc ce monsieur que le guignon semble poursuivre avec tant d'acharnement?

— M. de B..., un duc.

— Alors il est duc... et perd.

*JOURNAL DE L'AGRICULTURE* fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr.

Sommaire du N° 619, du 19 janvier 1881:

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Canal d'irrigation du Rhône. — Les vignes du Soudan. — Culture du sorgho sucré. — Concours de Nevers. — Inondations des marais de Saint-Omer. — Campagnols et mulots. II. — Trois mois au Canada et au Nord-Ouest. — Nouveau semoir de Rigault. — Courrier du Sud-Ouest. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURE NOIRE: Sorgho sucré de Chine. — Engrenages de la faucheuse New-Champion. — Nouveau pressoir Rigault.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

sonne n'y trouverait à redire. Malheureusement il n'en est point ainsi, et, pour abreuver une clientèle plus altérée qu'il ne conviendrait, les mastroquets de bas étage se livrent à des pratiques qui déroutent parfois les plus habiles chimistes.

« Les moyens employés par les marchands en question sont, en réalité, peu nombreux. Le plus fréquent consiste à mouiller le vin, c'est-à-dire à y ajouter le plus d'eau possible, ce qui permet d'en doubler et même d'en tripler la quantité. Cette fraude, fort difficile à déceler, surtout quand elle est un peu ancienne, a pour effet principal d'enlever au vin son bouquet et sa spirituosité, en sorte qu'au lieu d'une boisson agréable et fortifiante on n'a plus qu'un liquide insipide et sans force. On la masque généralement par une forte addition d'alcool, à vil prix, par conséquent de très-mauvaise qualité, et qui est souvent de l'alcool de grains; mais les vins ainsi suralcoolisés sont des plus malsains, parce que l'alcool ajouté ne se combinant jamais avec les autres éléments, comme cela a lieu pendant la fermentation, ils se décomposent presque aussitôt après leur introduction dans l'estomac, et, tandis que la partie aqueuse est promptement absorbée, l'alcool, devenu libre, agit directement sur l'économie, comme un véritable poison.

« Le mouillage n'est donc pas une simple tromperie sur la nature et la qualité de la marchandise vendue. C'est aussi une sophistication éminemment dangereuse, et qui le devient encore davantage lorsque, ainsi qu'on l'a constaté plus d'une fois, on ajoute au vin mouillé de l'acide sulfurique ou de l'alun, afin de lui donner une saveur se rapprochant de celle du vin naturel qu'il a perdu.

« On sait que les vins aigres sont impropres à servir de boisson. Au lieu de les destiner à la fabrication du vinaigre, on trouve plus avantageux de les adoucir, en y faisant dissoudre de la céruse ou de la litharge. Ils peuvent alors être bus par des consommateurs peu délicats, mais le plomb qu'on y a introduit leur communique des propriétés toxiques capables de déterminer des accidents mortels. Ajoutons cependant que cette pratique dangereuse est rarement employée aujourd'hui, probablement parce que l'analyse chimique permet de la constater facilement.

« Une autre falsification, qui est en quelque sorte générale, consiste à foncer la couleur des vins trop pâles à l'aide de liqueurs pour la préparation desquelles on utilise le campêche, les betteraves, les mûres, les baies de sureau, de troène, de myrtille, la fuchsine, etc. Ces substances, sauf la dernière, ne semblent avoir rien de nuisible à la santé, quand on se borne à les introduire dans les vins naturels; mais elles jouent aussi un rôle dans des opérations tout autrement délicieuses. C'est, en effet, avec elles, que l'on donne la couleur des vins naturels à ces mélanges immondes que l'on qualifie de *vins factices*, et dans lesquels d'énormes proportions d'esprits de la plus basse qualité sont associées à l'eau et à la crème de tartre. Ces mélanges produisent des effets encore plus désastreux que les vins simplement suralcoolisés, et leur usage prolongé vicie le sang, ruine les constitutions les plus robustes, provoque ou développe les plus graves maladies. De l'avis de tous les hygiénistes, ils sont, sinon la cause unique, du moins une des principales causes des affections inflammatoires qui exercent tant de ravages dans la classe ouvrière des grandes villes, c'est-à-dire dans cette partie de la population qui aurait précisément besoin de boissons saines et fortifiantes.

« En résumé, la fraude du vin, de quelque manière qu'elle s'exerce, est toujours une pratique coupable, et la loi fait sagement de la punir. Mais il y aurait un moyen fort simple de la rendre impossible, ce serait de réduire considérablement ou plutôt de supprimer entièrement les droits exorbitants qui, à l'entrée des grandes villes, surtout de notre capitale, frappent les vins ordinaires. De cette manière, les personnes peu aisées pourraient se procurer à bon marché des boissons parfaitement salubres, et les détaillants ne seraient plus intéressés à se livrer à ces manœuvres qui leur attirent aujourd'hui les poursuites dont ils se plaignent. »

### Etranger.

Russie. — Des agents nihilistes parcouraient les campagnes et engageaient les paysans

— N'allons pas trop vite, reprit la marquise, surtout après avoir agi trop lentement.

— C'est ma faute, peut-être! dit Xavier avec douleur.

— Non, mon cher enfant, tout était fini dès hier matin.

— Pour guider vos recherches, Madame, je dois vous déclarer qu'Étienne a un talent beaucoup au-dessus de celui qu'il veut bien se reconnaître.

— C'est dans l'ordre du vrai mérite. Mais, devinez, Xavier, quel affreux conseil je vais vous donner pour répondre à vos paroles d'affection et de dévouement?

Le regard limpide du jeune homme demeura un instant fixé sur la marquise.

— Je ne sais pas, dit-il; mais quoi qu'il faille entreprendre pour être utile à mon ami, je suis tout prêt. Que souhaitez-vous, Madame?

— Je veux rester... c'est désolant, je l'avoue. Je veux rester en tête-à-tête avec M. Le Mahouët.

Xavier se leva en riant.

— C'est très-facile, dit-il, quoique bien cruel. Je m'enfuis, mais je ne serai pas loin, et, quand je me pourrai plus vous gêner...

— Vous ne nous gênez pas du tout. Peut-être même auriez-vous pu nous aider dans nos appréciations. Mais moi, mon enfant, je vous gênerais beaucoup, je vous causerais un embarras très-pénible, si je ne prenais à votre égard ce parti un

à une révolte ouverte contre le gouvernement.  
Le mouvement nihiliste relève partout la tête, et, en présence de la misère qui règne dans le pays, de graves désordres sont à craindre.

## REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 20 février.

La liquidation de quinzaine a été facilitée par une très-grande abondance d'argent. Nos rentes sont pourtant moins bien tenues que les valeurs. Le 5 0/0 est à 119.55.

L'action du Crédit lyonnais s'est relevée à 1,100 et 1,110; mais à partir de ce moment la lourdeur s'est accentuée et les ventes dominent. On essaie d'attirer l'attention sur les obligations nouvelles de la Banque hypothécaire. L'épargne résiste à ces réclames. Les capitalistes qui ont souscrit aux émissions précédentes se rappellent avoir perdu jusqu'à 100 fr. par titre. Il semble que ce soit le sort réservé aux rares souscripteurs actuels. Il faut constater, au contraire, la large reprise qui s'est effectuée sur les actions du Crédit foncier. Cette valeur s'établit à 1,640 et 1,645. Ce sont les plus hauts cours enregistrés depuis la reprise à laquelle nous assistons. Les nouvelles obligations communales 500 fr. 4 0/0 sont fort recherchées; on met surtout dans les portefeuilles des petits coupons de 100 fr. Les actions du Crédit foncier et agricole d'Algérie sont demandées à 628.75 et 630 depuis leur admission à la cote officielle. On cote 832.50 et 841.25 suivant les séries sur les actions anciennes du Crédit général français.

Tout le monde reconnaît les grands avantages que présente l'obligation de la Rente mutuelle. C'est un titre de 100 fr., qui est, par suite, très-facilement maniable. Il rapporte 5 0/0 net de tout impôt. La prime de remboursement va toujours croissant, de telle sorte que l'obligation arrive à être au double de son prix d'émission. Il est préférable d'adresser les demandes à Paris, à M. le président du conseil d'administration à la Rente mutuelle, M. de Mieuille, directeur retraité de succursale de la Banque de France.

L'action de la Banque de France est très-ferme à 1,640 et 1,645. On sait que les opérations de prêts ont atteint l'an dernier le chiffre de 420 millions. Cette année, la société dispose de 376 millions. L'emploi total de cette somme aurait pour conséquence d'augmenter de 5 fr. par titre le dividende annuel. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est fort bien tenue à 628.75 et 630.

On cote 710 sur la Société de Dépôts et Comptes-Courants. La Banque de dépôts et d'escompte enregistre des demandes à 825. Le premier exercice a été très-fructueux. On attend d'excellents résultats de l'augmentation du capital social. La Banque de prêts à l'industrie s'est élevée graduellement à 630. Ce cours est en discussion, mais il ne tardera pas à être conquis. On dit que le Crédit parisien a en portefeuille des affaires considérables. Un très-vif courant d'achats s'établit donc sur les actions.

Les usines métallurgiques d'Ivry sont connues depuis longtemps sous le nom du Creusot du Nord. Une société au capital de 4 millions et demi vient de prendre l'exploitation de cet établissement. On peut encore obtenir des actions entièrement libérées de cette société au prix net de 550 fr. Dans les conditions actuelles, ce prix d'achat ressort à 10 pour cent.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous apprenons que les héritiers de la fortune de Beauvais, pour laquelle on faisait des recherches, seront peut-être, pour une partie, les descendants de l'ancienne famille Orré, de Thouars, à laquelle s'est allié un de nos compatriotes.

Un accident est arrivé récemment par suite de la présence, sur une voie ferrée, de bœufs qui, mis en pâture dans les prés avoisinant le chemin de fer, s'étaient introduits dans l'enceinte de la voie. Des accidents semblables ayant failli en outre se produire dans les mêmes circonstances, M. le ministre des travaux publics vient, par une circulaire du 24 décembre 1880, de rappeler « qu'il importe essentiellement, dans un intérêt d'ordre et de sécurité que vous apprécierez, de prévenir autant que possible le retour de pareils faits et de rappeler, dans ce but, aux propriétaires riverains qui font ou laissent paître leurs bestiaux dans le voisinage immédiat des lignes de fer, qu'ils doivent veiller avec soin à ce que ces bestiaux soient gardés attentivement, et qu'ils sont responsables personnellement des faits dommageables que produirait l'invasion de ces animaux. »

THEATRE DE SAUMUR. — Les Mousquetaires au Couvent ont fait de nouveau salle comble hier soir. Cette bouffonnerie musicale paraît appelée au même succès que la Fille du Tambour-Major, bien qu'elle lui soit inférieure sous plusieurs rapports.

ANGERS.

Hortion, le typographe, qui avait été

arrêté pour jet de vitriol à la figure de la fille Tudeau, débitante, rue Toussaint, a été condamné à deux mois de prison.

Dimanche soir est mort, à six heures, M. Sosthènes, « jeune premier rôle des amoureux » au théâtre d'Angers. M. Sosthènes a succombé aux suites d'une maladie de poitrine.

Par décret en date du 18 février 1881, M. de Garnier des Garets, lieutenant-colonel du 85<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, est nommé colonel du 77<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Angers, en remplacement du colonel Sautereau, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. de Garnier des Garets commandait, comme chef de bataillon, le 9<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied.

Le nouveau colonel du 77<sup>e</sup> est un des plus jeunes de l'armée.

TOURS.

Un ouvrier couvreur, François S..., marié et père de trois enfants, vient d'être condamné, par le tribunal correctionnel de Tours, à deux mois de prison, pour actes de violences graves exercés sur la personne de M. Rivière, commissaire de police du quartier de l'Ouest, revêtu de ses insignes.

NANTES.

Encore une attaque nocturne.

Dimanche soir, M. Léon Maître, le savant archiviste du département, revenait du théâtre avec sa femme et sa belle-sœur. Ils allaient dépasser la place du Pilon, lorsqu'un individu déboucha tout à coup de la rue Briord et frappa si violemment au visage M. Maître, que celui-ci fut renversé sur le pavé. Trois militaires, qui survinrent à ce moment, se mirent à la poursuite du malfaiteur, mais ils ne purent réussir à l'atteindre. La blessure de M. Maître ne paraît pas offrir de gravité. (Espérance du Peuple.)

On lit dans le Phare de la Loire :

« Un terrible accident, qui a coûté la vie à deux personnes, vient de jeter la consternation dans la commune d'Escoublac. »

Une maison en construction, appartenant à M. Leray, de Nantes, commençait à s'élever sur la place de la Bôle, les murs étaient déjà à 60 centimètres au-dessus du sol, les caves en briques se construisaient rapidement, et l'une d'elles avait sa voûte entièrement terminée. L'entrepreneur, M. Miché, de Guérande, allait faire commencer les travaux des voûtes voisines quand, vendredi dernier, la voûte de la cave que l'on venait de construire s'est écroulée, ensevelissant sous ses décombres deux malheureux ouvriers. »

BLOIS.

Un petit enfant de huit jours est mort, rue Croix-Boissée, à Blois, victime d'une erreur. Il était malade, et le médecin avait prescrit du sirop de chicorée; on se trompa et on lui administra une cuillerée à café de laudanum.

Aussitôt que les parents, M. et M<sup>me</sup> Jonon, eurent reconnu l'erreur, ils appelèrent M. le docteur Blanchon. Mais tous les secours étaient inutiles, le pauvre petit est mort quelques heures après.

## QUESTIONS AGRICOLES.

UNE NOUVELLE GREFFE.

Qui nous aurait dit que les Montagnards de la Crimée pussent nous faire connaître une méthode de greffer, encore inconnue en Europe? C'est cependant vrai: le procédé en question, curieux en tant qu'opération, est également remarquable par les résultats qu'il donne, ce qui est essentiel. Il a rapport aux arbres déjà forts. Pour greffer de vieux arbres, nous sommes souvent embarrassés pour trouver des branches assez jeunes pour recevoir la greffe; très-souvent même nous sommes obligés d'attendre qu'il y ait de jeunes branches de poussées sur lesquelles on placera les greffons. Les Tatars sont plus expéditifs; voici comment ils opèrent: Un vieil arbre d'un demi-mètre de diamètre est coupé horizontalement à une certaine distance du sol, disons à un mètre; ensuite, à l'aide d'un perçoir ou d'un vilbre-

quin, ils font, entre l'aubier et le liber, une quantité plus ou moins grande de trous verticaux, profonds à peu près de 10 centimètres, puis on prend des greffons un peu plus gros que le perçoir que l'on a employé, et l'on enlève l'écorce de ces branches-greffons, à une hauteur qui correspond à la profondeur des trous, en ayant soin d'affiler, c'est-à-dire d'appointir la base du corps ligneux du greffon.

Ceci fait, on introduit les greffons dans les trous, et l'on recouvre le tronc de l'arbre coupé d'une grasse couche de mastic de Saint-Fiacre, en ayant soin de bien entourer tous les greffons.

L'opération se fait au printemps, au moment où la sève commence à circuler avec plus de force, et à la fin de l'année on obtient souvent des pousses de 0,50 cent. à 2 mètres. Des arbres greffés de cette manière donnent une bonne quantité de fruits dans la quatrième année, après l'opération.

La gelée du terrible hiver de 1879-80 a fait périr beaucoup de fruitiers à hautes tiges et en plein rapport. Sur certains sujets, la gelée n'a pas atteint la base et on peut encore l'utiliser; c'est ce qui nous a déterminé à publier le procédé de greffe employé en Crimée.

## Faits divers.

UNE CONFÉRENCE CULINAIRE.

Une « conférence » assurément curieuse a été donnée, mercredi soir, à Paris, dans un café du boulevard de Sébastopol, pris comme salle des séances; l'orateur traitait un sujet qui intéresse tout le monde — l'art de bien vivre!

Les cuisiniers de Paris s'agitent beaucoup, en ce moment, mais pour le bon motif! Il n'est pas question de discussions socialistes et révolutionnaires: non, ils sont simplement piqués par une noble émulation, et ils aspirent à atteindre les dernières limites de la science culinaire! Il y a quinze jours, un premier groupe convoquait, rue Réaumur, les illustres de la « partie » à une sorte de meeting. Les opinions émises à cette réunion ont paru un peu arriérées à quelques-uns, et ce sont ceux-ci qui ont formé un second groupe. Ce sont les « intransigeants » de la cuisine, les innovateurs, les réformateurs!

Et croyez que les choses se passent sérieusement. Le « professeur » que nous avons entendu — un M. Arnaudot — a pris son sujet de haut. S'il n'est pas remonté au déluge, il s'en est fallu de peu. Dans un exorde qui n'était, ma foi, pas si mal tourné, il a refait l'histoire de la cuisine à travers les âges, établissant, clair comme le jour, que si l'on est arrivé à un si joli degré d'habileté, la science gastronomique est susceptible encore de perfectionnements. (Approbations de l'auditoire.) Et M. Arnaudot, avec le doux et calme sourire de l'homme qui est sûr de lui-même, a annoncé qu'il parlerait tous les quinze jours, à ses collègues les cuisiniers de Paris, « d'esthétique culinaire. » Nous avons retenu le mot; il est vraiment joli.

Où M. Arnaudot, cuisinier radical, nous a paru illogique et inconséquent, c'est lorsqu'il a, le plus gravement du monde, émis le vœu de voir un jour donner l'enseignement officiel de la cuisine. « A une époque, a-t-il dit avec la véhémence de Cicéron lançant le Quosque tandem, à une époque où l'on fonde au Collège de France des chaires pour les professeurs de langues préhistoriques et autres idiômes d'un usage aussi peu courant (sic), comment se fait-il que personne n'ait songé à une chaire de cuisine, qui est l'art de la vie, la plus indispensable? »

L'auditoire a approuvé cette chaude apostrophe, dite avec un accent méridional très-prononcé, mais il nous semble que le digne M. Arnaudot va, dans son zèle, un peu loin. Un enseignement officiel de la cuisine! Que fait-il donc de l'inspiration et de la fantaisie, qui ont produit tant de chefs-d'œuvre culinaires!

On télégraphie de Perpignan, 24 février :

« La rivière l'Agly a débordé entre Clairac et Saint-Laurent de la Salanque. La plaine est inondée. La crue est de cinq mètres. »

« On craint que Saint-Laurent de la Salanque ne soit inondé si la crue persiste. »

La Correspondance américaine annonce qu'un Italien américain, M. Corrado Rutini, vient de prendre des brevets d'inven-

tion pour un système destiné à neutraliser les collisions et déraillements sur les chemins de fer.

Ce système consiste en une combinaison de plates-formes et de ressorts placés en avant et en arrière de chaque train qu'un choc fait rentrer les uns dans les autres, de sorte qu'ils épuisent toute la concussion et en amortissent l'intensité sans que les wagons ou la locomotive ressentent la moindre secousse.

L'ammoniaque dans l'eau de pluie. — Après de nombreuses expériences pour déterminer la quantité d'ammoniaque contenue dans les eaux de pluie, M. Boussingault a obtenu des résultats variant de 1 litre à 16 litres par hectare. Les premières eaux de pluie sont toujours plus riches que celles de la fin, de même, après une période de sécheresse, ce sont les premières pluies les plus riches en ammoniaque; c'est dans les saisons les plus sèches et les plus chaudes qu'il y a le plus de cette substance dans l'atmosphère; en outre, il est à remarquer que la partie de l'air avoisinant le sol contient plus d'ammoniaque. D'un autre côté, M. Barral a trouvé que la quantité d'ammoniaque contenue dans les eaux de pluie variait de 0 gr. 0044 à 0 gr. 0096 par litre; on peut déduire de ces expériences qu'un hectare de terre reçoit par an 30 à 35 kilos d'Azote par les eaux de pluie. L'air des villes est plus riche en ammoniaque que celui des campagnes.

## BOURSE DE PARIS

DU 21 FÉVRIER 1881.

Rente 3 0/0.	83 95
Rente 3 0/0 amortissable.	85 45
Rente 4 1/2.	117
Rente 5 0/0.	119 30

Voici le sommaire du dernier numéro de l'Univers illustré :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — Sur le lac de Scutari, par R. B. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Les députés irlandais expulsés de la Chambre des communes, par H. Vernoy. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (suite). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M<sup>me</sup> Iza de Cérigny.

GRAVURES : Théâtre de l'Opéra-Comique : Les Contes d'Hoffmann, opéra en quatre actes, de M. Jules Barbier (d'après le drame de MM. Barbier et Carré); musique de J. Offenbach; acte III. — Salon de 1880 : Dernier jour de captivité de M<sup>me</sup> Roland, tableau de M. Jules Goupil. — Nouveau matériel d'incendie, au service des sapeurs-pompiers de la ville de Paris. — Sur le lac de Scutari. — Thomas Carlyle et ses différentes résidences. — Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie, par Henri Rivière (six gravures). — M. Parnell, député irlandais, expulsé de la Chambre des communes. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

## CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

N'ACHETEZ RIEN sans réclamer de vos Fournisseurs des COUPONS COMMERCIAUX C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN et C<sup>ie</sup>, 18, rue Beaufort.

## GRANDE LOTERIE

AUTORISÉE PAR LE GOUVERNEMENT

TIRAGE DÉFINITIF

Qui aura lieu irrévocablement le 1<sup>er</sup> JUILLET prochain, sous la surveillance des autorités, en faveur de la Société Universelle d'Éducation des Orphelins de la Seine

300,000 billets à un franc

Donnant droit chacun au tirage de 64 lots: De 30,000 fr. — 5,000 fr. — 3,000 fr. — 2,000 fr. — 10 de 500 fr. et 50 de 100 fr.

Je prévins le public que les derniers billets sont en vente chez M. Van, 119, rue Hazeu, contre mandat ou timbres-poste (joindre à la demande un timbre-poste de 15 cent. pour affranchissement des billets). Mettre son adresse bien lisiblement. Toute lettre non affranchie sera rigoureusement refusée.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

**A VENDRE**  
UN JARDIN AVEC PAVILLON  
CLOS DE MURS,  
Situé à l'entrée du Pont-Foucard.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**  
Pour entrer de suite en  
jouissance,

L'HOTEL DE LA PROMENADE  
Rue Beaupaire, à Saumur.  
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, 5,  
rue du Palais-de-Justice, à Saumur.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**JOLIE MAISON**  
FRAICHEMENT RESTAURÉE,  
Située rue de la Grise, n° 11.  
S'adresser à M. COUTARD père, place  
Dupetit-Thouars, n° 2. (121)

**Mme VALET**  
Ancienne chemisière de la  
MAISON MURAY.  
Rue de l'Ancienne-Messagerie, 12,  
A SAUMUR.  
Se charge de faire la CHEMISE à  
façon, le raccommodage, chemises  
de nuit, caleçons et gilets de flanelle  
pour la clientèle bourgeoise et mili-  
taire. (100)

**ENGRAIS BOUTIN**  
GRAND DIPLOME D'HONNEUR.  
Le plus économique et le plus efficace,  
qui se rapproche le plus du fumier de  
ferme.

**RAPPORT DE L'ÉCOLE**  
d'Agriculture de Grignon.  
Récoltes saines et abondantes avec 45 fr.  
par hectare.  
**ON DEMANDE DES AGENTS.**  
Position de 1,000 à 1,200 francs.  
S'adresser à M. BOUTIN, 96, avenue  
des Ternes, Paris. (90)

**ON DEMANDE A LOUER un pied  
à terre**  
avec écurie et remise.  
S'adresser à Mlle PEPIN, 23, rue  
d'Orléans. (129)

**ASPERGES**  
Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron,  
ou **ASPERGES MANGE-TOUT**  
Race améliorée d'Argentcuil.  
Grosseur énorme, parfum exquis  
(Nombreuses récompenses).  
Ces asperges sont remarquables par  
la propriété qu'elles possèdent de pou-  
voir être mangées presque jusqu'au  
talon.  
Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.  
Griffes d'un an, le 100... 7 fr.  
Brochure concernant la culture de  
l'asperge... 1 fr. 25.  
Engrais spécial pour l'asperge,  
l'hectolitre... 20 fr.  
S'adresser à M. RONGRAY, pro-  
ducteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-  
Cher). (89)



**Café BARLERIN** hygiénique de  
santé, stoma-  
chique et fortifiant, préparé par R.  
BARLERIN, ph.-chim., à TARARE  
(Rhône).  
Le Café BARLERIN est recommandé  
aux personnes nerveuses; il facilite la  
digestion, guérit la gastrite, les gas-  
tralgies et les irritations d'intestins;  
il détruit la constipation, stimule  
l'appétit, rend le sommeil aux per-  
sonnes irritées par un travail excessif,  
donne les meilleurs résultats dans la  
MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café  
BARLERIN est un fortifiant par excel-  
lence, qui peut s'employer pendant  
les chaleurs comme boisson hygié-  
nique pour empêcher la transpiration  
et préserver du choléra et de toutes

les maladies épidémiques. Des MIL-  
LIERS de MALADES doivent leur guéri-  
son à l'usage du Café BARLERIN, qui  
est le meilleur marché et le plus  
agréable des cafés de santé. Le Café  
BARLERIN est un produit alimentaire  
uniquement composé de fruits adou-  
cissants et dont la composition chi-  
mique est à peu près la même que  
celle des eaux minérales les plus en  
réputation.  
Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en  
faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500  
gr. pour 100 tasses, prix: 2 fr., et  
de 250 gr., prix: 1 fr. 25.  
**LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSO**  
du docteur WIATKA  
est le préservatif sûr et commode du  
croup, de la coqueluche et des mala-  
dies graves du larynx chez les jeunes  
enfants. Prix: 2 fr.  
Produits admis à l'Exposition uni-  
verselle de Paris, 1878, avec 2 mé-  
dailles d'honneur, se vendent à Tarare,  
en gros, chez M. R. BARLERIN,  
pharmacien-chimiste.  
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND,  
épiciers, rue d'Orléans. (450)

# COMPAGNIE DES VOITURES NOUVELLES DE PARIS

Société anonyme au Capital de 1,500,000 Francs.

Actes et Statuts déposés chez M<sup>e</sup> SORBET, notaire à Paris.

Siège social: 8, 10 et 12, avenue de Launière

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. A. DUMINIL, chevalier de la Légion-d'Honneur,  
Président du Conseil d'administration de la Banque de Paris et  
de Bretagne.  
MM. Lenglé, député, Hector Le Roux, pro-  
priétaire, Neuburger, administra-  
teur, délégué de la Banque de  
Paris et de Bretagne.  
Tarraud de Saint-Amour,  
propriétaire.

## SOUSCRIPTION PUBLIQUE

**21,000 ACTIONS DE 500 FRANCS**  
(pour porter le capital à 12,000,000 de francs)

EMISES A 570 FRANCS

Payables comme suit: 125 fr. A la souscription.  
125 ..... A la répartition.  
125 ..... Le 15 Avril.  
125 ..... Le 15 Mai.  
70 pour la réserve. Le 15 Juillet.

570 francs.

La PRIME de 70 FRANCS est INTÉGRALEMENT VERSÉE  
à la RÉSERVE.

Une bonification de 10 francs sera accordée aux Souscripteurs  
qui se libéreront à la répartition.

Les Coupons sont payables les 15 février et 15 Août.

## NOTICE

### OBJET DE LA COMPAGNIE

La Compagnie des Voitures Nouvelles a réalisé dans l'indus-  
trie des voitures de place un progrès depuis longtemps réclamé par  
le public et qui se résume en un mot: « l'abaissement des tarifs. »  
L'industrie des voitures de place est très-prospère, mais sa pros-  
périté coûte cher au public: 1 fr. 50 la course et 2 fr. l'heure  
sont des prix évidemment trop élevés.

Cependant il est impossible aux entreprises anciennes de réduire  
leurs tarifs.

En effet, avec les tarifs actuellement en usage, la Compagnie  
Générale n'obtient qu'un bénéfice net de 2.31 par journée de voiture.  
L'Urbaine, quoique plus en faveur, n'obtient que 2.87.

La Compagnie des Voitures Nouvelles a cherché et trouvé  
une heureuse compensation de la réduction des tarifs, dans un mode  
de publicité qui, dès le premier jour, a pleinement réussi.

Ses voitures, plus soignées de construction, et plus confortables à  
l'intérieur que celles des autres entreprises, mieux attelées et  
mieux conduites, sont ornées à l'extérieur d'annonces vernies qui  
ne nuisent en rien à leur élégance et dont le commerce et l'industrie  
ont immédiatement compris l'utilité.

Ces annonces constituent la meilleure des publicités. Leur produit,  
assuré par des contrats, donne à la Compagnie un bénéfice net de  
tous frais, car les recettes journalières des voitures couvrent les  
dépenses d'exploitation et d'entretien du matériel.

Telle est la combinaison ingénieuse et simple qui permet à la  
Compagnie de faire profiter la population parisienne d'une économie  
de 50 0/0 sur le prix de la course et de 37.50 0/0 sur le prix de  
l'heure.

Les tarifs dans l'intérieur de Paris sont donc fixés comme suit:

La Course..... 0 fr. 75  
L'heure..... 1 fr. 25

Les voitures comportent 3 places; par conséquent, la course ne  
revient qu'à 0 fr. 25 par voyageur, soit 0 fr. 05 de moins que le prix  
d'un parcours limité, avec perte de temps, en Omnibus ou en  
Tramways.

Cette économie considérable rend un immense service aux  
commerçants, hommes d'affaires, de banque et de bourse, pour qui  
la locomotion rapide est une impérieuse nécessité. Elle est précieuse  
encore pour les classes laborieuses et peu fortunées.

### MATÉRIEL DE LA COMPAGNIE

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris, en pré-  
sence de la faveur avec laquelle est accueillie son entreprise, porte  
à huit cents le nombre de ses coupés.

Ce chiffre est encore au-dessous des besoins de la circulation  
parisienne et de la publicité.

Il est de notoriété publique qu'à certaines heures de la journée il  
devient absolument impossible de trouver une voiture.

D'autre part, la Compagnie a reçu de telles propositions de pu-  
blicité, que huit cents coupés y satisferaient à peine.  
Il est donc indiscutable que toute voiture sortant des ateliers  
sera, tout de suite, couverte d'annonces productives, en même  
temps qu'elle apportera son contingent aux recettes journalières de  
l'exploitation.

### CAVALERIE DE LA COMPAGNIE

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris  
apporte un soin tout particulier au recrutement de sa cavalerie. A ce  
point de vue, elle est incontestablement au-dessus de toute compa-  
raison, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes du monde.  
Ses chevaux ne dépareraient pas les coupés de maîtres.

Afin d'obtenir une allure très-rapide sans fatiguer les animaux,  
la Compagnie a toujours, pour chaque voiture, trois chevaux en  
service. Elle a, de plus, une écurie auxiliaire très-nombreuse pour  
les cas imprévus.

La Compagnie abaisse notablement la moyenne de revient des  
chevaux qu'elle met en service, en choisissant, pour la revente aux  
particuliers, dans les convois qui lui arrivent des pays d'origine,  
les bêtes exceptionnelles et celles qui peuvent s'appareiller. Son  
écurie de vente est dès à présent appréciée par les connaisseurs les  
plus difficiles.

L'alimentation excellente des chevaux, les ménagements dont ils  
sont l'objet et les règles d'hygiène rigoureusement observées dans  
les dépôts permettent de n'avoir jamais plus de 3 à 4 malades par  
100, tandis que la moyenne généralement admise est de 10 0/0.

### SERVICE GÉNÉRAL DES FOURRAGES ET DE LA GRAINETERIE

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris ayant à  
pourvoir à l'alimentation de plus de 3,000 chevaux, a résolu de  
s'affranchir de tous intermédiaires et de profiter des bénéfices que  
ceux-ci prélèvent. A cet effet, elle devient propriétaire de l'importa-  
nt maison Frère, de ses immeubles, de ses magasins, de son fon-  
ds commercial, de son matériel et de ses approvisionnements.

Cet établissement, situé rue de Reuilly, 38 et 40, comprend 6 ma-  
gasins à fourrages, 18 chambres à grains, des blutoires mécani-  
ques, etc., une machine à vapeur de la force de 10 chevaux, et un  
grand nombre de machines perfectionnées nécessaires à l'épuration  
de l'avoine et des fourrages, un matériel considérable de transports,  
le tout couvrant une superficie d'environ 4,000 mètres carrés.

Cette maison a obtenu les plus hautes récompenses aux diverses  
expositions et la MÉDAILLE D'OR à l'exposition de 1878.

Les avantages de cette acquisition sont évidents: la Compagnie  
non-seulement paiera moins cher la nourriture de ses chevaux (or,  
une économie de 0.01 par jour et par cheval correspond à une  
augmentation de dividende de près de 0,50 centimes par action),  
mais encore elle servira la clientèle la plus riche de Paris.

En outre, le gage immobilier des actionnaires s'enrichit de pro-  
priétés foncières d'une grande valeur.

Les bénéfices annuels de la Maison Frère s'élèvent actuellement  
environ à 200,000 francs.

### IMMEUBLES DE LA COMPAGNIE

Le logement d'un cheval — avec tout ce qu'il comporte: Selle-  
rie, approvisionnements, etc. — exige une superficie de 12 mètres  
carrés.

La Compagnie des Voitures Nouvelles de Paris, pour  
porter à 3,000 chevaux son effectif complet, doit, par conséquent,  
pourvoir à l'aménagement d'immeubles couvrant une superficie  
d'au moins 40,000 mètres.

Elle sera donc une entreprise foncière de premier ordre appelée  
à bénéficier de la plus-value des terrains dans Paris.

Le Grand Dépôt de l'avenue Launière est remarquable au point  
de vue de l'aménagement et des installations. Tous les perfection-  
nements les plus ingénieux ont été appliqués dans ce magnifique  
établissement.

### BÉNÉFICES

Les bénéfices de la Compagnie, après la mise en circulation des  
800 coupés, doivent être évalués comme suit, d'après l'expérience  
concluante faite depuis la création de l'entreprise:

RECETTES. — Publicité par jour et par voiture 18 92  
Voitures, par jour et par voiture 8 »

Nota. — Ce chiffre est susceptible  
d'être porté à 10 fr. 26 92

Frais d'exploitation à déduire..... 15 51

Bénéfice de l'exploitation par jour et par voiture 11 41

Soit par an, 4,164 fr. 65 c. et pour 800 voitures 3,331,720 »

En réduisant cette somme de 25 0/0, soit d'un quart, on arriverait  
encore à reconnaître la possibilité de distribuer au capital un divi-  
dende de 20 0/0, même sans tenir compte des 200,000 francs de  
bénéfice des fourrages et des économies à réaliser sur l'alimentation  
de la cavalerie.

### RÉSUMÉ

La Compagnie des Voitures Nouvelles répond à un besoin  
des plus impérieux dans une ville aussi étendue que Paris: l'écono-  
mie du temps; elle met à la disposition du monde des affaires un  
moyen de locomotion agréable, rapide et bon marché.

En même temps, elle ouvre un champ nouveau à la publicité,  
sans laquelle aucune affaire ne peut prospérer aujourd'hui.

Elle est basée sur deux principes féconds: elle exploite des indus-  
tries essentiellement parisiennes qui ne chôment jamais: le trans-  
port des voyageurs et la publicité.

Elle offre aux capitaux d'épargne UN PLACEMENT D'UNE SOLIDITÉ  
INCOMPARABLE.

Une partie du capital est employée en immeubles admirablement  
situés pour profiter de la plus-value remarquable et constante de la  
propriété foncière dans Paris. L'autre partie est représentée par des  
voitures, des approvisionnements et une cavalerie que les Assuran-  
ces couvrent contre les risques de toute nature.

C'est, en outre, UN PLACEMENT EXCEPTIONNELLEMENT RÉMUNÉ-  
RATEUR.

En effet, il ménage, comme on l'a vu plus haut, un revenu qui  
peut atteindre 20 0/0, après la mise en circulation de l'effectif  
complet de la Compagnie.

En résumé, la Compagnie des Voitures Nouvelles de  
Paris présente les mêmes garanties industrielles et foncières que  
celles des Omnibus, des Voitures de l'Urbaine. Son exploitation est  
similaire, mais se fait dans des conditions plus favorables pour le  
public et plus avantageuses pour les actionnaires.

C'est pourquoi les actions de la Compagnie des Voitures  
Nouvelles de Paris doivent immédiatement bénéficier de cours  
élevés qui sont l'apanage des grandes valeurs auxquelles elles sont  
absolument identiques.

### LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

Les 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 Février 1881.

A PARIS: AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMPAGNIE DES VOITURES  
NOUVELLES DE PARIS, 8, 10 et 12, avenue Lau-  
nière;  
A LA BANQUE DE PARIS ET DE BRETAGNE, 27, rue de  
la Chaussée-d'Antin et dans ses bureaux auxiliaires:

BUREAU A. 102, rue Richelieu. BUREAU D. 15, rue de Paris  
— B. 41, avenue d'Or- (Vincennes).  
léans. — E. 44, boulevard Hen-  
ri IV (caisse de la  
— C. 6, rue Coquillière. Bastille).

DANS LES DÉPARTEMENTS: Aux guichets de ses Succursales et  
chez ses correspondants:

A Agen: chez M. d'Arcourt. A Fontainebleau: chez M.  
A Angers: chez M. Chamurier, Guyou.  
agent de change. A Genets: chez M. Liébard.  
A Angers: chez M. Quartier, A Grenoble: chez M. Gullin-  
banquier. A Lille: Crédit du Nord.  
A Angoulême: chez M. Gil- A Lyon: chez M. Bonnefoy.  
bert. A Lyon: chez M. Menet.  
A Autun: chez M. Lemasle. A Lyon: chez M. Bonnefoy et  
A Auxerre: chez M. Gazell. Cie.  
A Bar-le-Duc: chez M. Mouil- A Meyrié: chez M. Magard.  
leron. A Mirecourt (Vosges): chez  
A Bar-sur-Aube: chez M. M. A. Serdet.  
Graillet. A Montauban: chez MM. J.  
A Bettrechies: chez M. Le- Blondeau et Cie.  
febvre. A Nantes: chez M. Petitjean.  
A Bordeaux: chez MM. Henry A Nice: chez M. Bouffegie et  
et Cie. fils.  
A Cahors: chez M. Petit, di- A Pau: chez M. Baron père et  
recteur du Crédit du Lot. fils et Rivarès.  
A Cambrai: chez M. Renoud. A Rochefort: chez M<sup>me</sup> Robi-  
A Cazouls-les-Béziers: chon.  
chez M. Calmette. Aux Sables-d'Olonne: chez  
A Charny: chez M. Lefebvre. M. Guépratte.  
A Condé-sur-Noireau: chez A Saint-Nazaire: chez MM.  
M. Bapame. Saint-Ange, Brossière et  
A Douai, chez M. Cie.  
A Fargniers: chez M. De- A Toulouse: chez M. Mas-  
milly. (gendre Pallau).  
A Fargniers: chez M. Mas- A Vaucoleurs: chez M. Es-  
soule-Lange. jolot.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la  
cote officielle de la Bourse de Paris.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE  
Les Titres, Chèques et Plis chargés doivent être adressés à l'ordre  
de M. l'Administrateur délégué de la Banque de Paris et de Bretagne.

Saumur, imprimerie P. GODET.